



Paramétrer une ou plusieurs taxes

Si votre commune est soumise à une taxe de séjour, une eco-taxe ou autres, nous vous invitons à les paramétrer dans Secureholiday.

La taxe de séjour peut être paramétrée avec toutes les passerelles PMS, par contre, les autres taxes ne pourront être créées que si votre PMS permet leur intégration.

Les taxes seront soit intégrées dans le montant du séjour (acompte ou solde au choix) si vous n'avez pas de passerelle PMS ou que votre PMS le permet, soit seront données à titre indicatif au client et devront être encaissées sur place à l'arrivée du client.

Les taxes de séjour seront calculées sur les dates de naissances renseignées lors de la réservation et tiendra compte de l'âge des participants au moment du séjour.

Connectez-vous à votre interface Secureholiday :

<http://admin.secureholiday.net/admin>. Saisissez votre login et mot de passe.

Cliquez dans le menu 6 Paramétrages + > Vente en ligne > Taxes.

>> CREER UNE TAXE

Cliquez sur le bouton Créer une taxe. Sélectionnez le type de taxe voulu :

- Taxe de séjour
- Eco Taxe
- Eco Participation
- Taxe ordures ménagères
- Taxe locale

Si vous voulez créer un autre type de taxe, cliquez sur Taxes personnalisées et créez un nouveau titre de taxe (anglais obligatoire). Puis cliquez sur Créer une taxe pour paramétrer vos taxes personnalisées.

Etape 1

Indiquez le nom technique de la taxe (non visible par vos clients) ou cliquez sur le bouton bleu Auto.

Etape 2

Indiquez sur quels d'hébergements ou sur quelles grilles s'applique cette taxe.

Etape 3

Sélectionnez la méthode de calcul de cette taxe (prix par nuit ou par séjour et par personne ou pour le groupe).
Indiquez si cette taxe est non incluse dans le montant du séjour donné à titre indicatif (par défaut), ou incluse dans l'acompte ou le solde (si votre PMS le permet).

Etape 4

Indiquez la ou les tranches d'âge d'application de cette taxe (par exemple : de 18 ans à Max).
Paramétrez la période d'application : soit les mêmes dates d'ouverture de l'établissement ou soit une période à déterminer (par exemple, taxe de séjour applicable uniquement du 01/07 au 31/08).

Etape 5

Indiquez le montant de la taxe par tranche d'âge et par période
Facultatif : indiquez si la taxe ne s'applique que sur les séjours supérieur et inférieur à x nuits.

Etape 6

La synthèse vous permet de visualiser la taxe créée et de sauvegarder.

>> MODIFIER - SUPPRIMER

Retrouvez les taxes créées dans Toutes les taxes ; vous pouvez :

- Modifier une taxe en cliquant sur une étape. La date et l'heure de modification sont enregistrées.
- Supprimer une taxe en cliquant sur la croix rouge

NB : Deux taxes du même type ne pourront pas être sauvées si elles sont en conflit (Exemple : 2 taxes de séjour pour les mêmes hébergements, les mêmes dates et les mêmes âges).